

Règlement du Tirage au sort D'Jazz Nevers Festival / les vitrines de nevers

Article 1 : organisation du jeu

D'Jazz Nevers, association loi 1901, ayant son siège social 3 bis, place des Reines de Pologne – BP 824 -58008 Nevers Cedex, inscrit sous le N° Siret 348 724 444 000 24, APE 9001Z représentée par Roger Fontanel en sa qualité de Directeur (ci-après la « société organisatrice ») avec la participation de l'association loi 1901, les vitrines de nevers, ayant son siège social 54, rue François Mitterrand 58000 Nevers, inscrit sous le N° Siret 528 339 989 000 14, APE 9499Z représenté par Jean-Luc Dechauffour en sa qualité de Président, organisent le jeu-concours décrit ci-dessous.

- Nom du jeu : Tirage au sort D'Jazz Nevers Festival / les vitrines de nevers.
- Date de validité du jeu : du 28/10/17 à 9h00 au 8/11/17 à 19h00.
- Tirage au sort le 10/11/17 à 19h00 à la Médiathèque Jean-Jaurès pendant l'inauguration de la 31^e édition du D'Jazz Nevers Festival : 10 lots à gagner séparément, décrits dans le détail des dotations.
- Accessibilité du jeu : dépôt d'un bulletin de participation dans une des urnes disposées dans les magasins participants (liste en page 4).

- Détail des dotations (descriptifs et valeurs) par lot :

1^{ER} LOT : 2 invitations pour le concert de Tous Dehors/Laurent Dehors et Abraham Inc. le 18/11/17 à 20h30 à la Maison de la Culture Nevers Agglomération (valeur 2x25 €), d'un sac shopping (valeur 5€), d'une carte de fidélité les vitrines de nevers avec 5 € de crédit d'achat (valeur 5€) et d'un carnet d'offres passtime (valeur 59.90€).

2^E LOT : 2 invitations pour le concert de Edward Perraud Synaesthetic Trip et Celea/Parisien/Reisinger feat Dave Liebman le 17/11/17 à 20h30 à la Maison de la Culture Nevers Agglomération (valeur 2x25 €), d'un sac shopping (valeur 5€) et d'une carte de fidélité les vitrines de nevers avec 5 € de crédit d'achat (valeur 5€) et d'un carnet d'offres passtime (valeur 59.90€).

DU 3^E AU 5^E LOT : 3 t-shirt du 31^e D'Jazz Nevers Festival (valeur 3x12 €), de 3 sacs shopping (valeur 3x5€) et de 3 cartes de fidélité les vitrines de nevers avec 5 € de crédit d'achat (valeur 3x5€) et de 3 carnets d'offres passtime (valeur 3x59.90€).

DU 6^E AU 10^E LOT : 5 affiches du 31^e D'Jazz Nevers Festival (valeur 5x3 €), de 5 sacs shopping (valeur 5x5€) et de 5 cartes de fidélité les vitrines de nevers avec 5 € de crédit d'achat (valeur 5x5€).

- Mise à disposition de la dotation : les gagnants seront avisés par e-mail et/ou téléphone des modalités de retrait de leur lot.
- Les conditions d'utilisation de la carte de fidélité les vitrines de nevers sont disponibles sur la page facebook les vitrines de nevers : <https://fr-fr.facebook.com/Les-Vitrines-de-Nevers-139209479461963/> ainsi que sur le site internet les vitrines de nevers : <http://www.vitrinesdenevers.com/>
- les conditions d'utilisation des offres passtime sont disponibles sur le site internet passtime : <https://www.passtime.eu/>

Article 2 : Participation

La participation au jeu est ouverte à toute personne majeure, résidente en France métropolitaine, à l'exclusion des membres du personnel et des collaborateurs travaillant pour la société organisatrice, les magasins participants, l'association les vitrines de nevers ainsi que des membres de leurs familles et parents.

Pour participer à ce tirage au sort, il suffit de remplir intégralement et correctement un bulletin de participation disponible dans les magasins participants et de le déposer exclusivement dans l'une des urnes prévue à cet effet.

La participation est strictement nominative (limitée à une seule personne par foyer, même nom, même adresse) sur la durée de la collecte des réponses, il est interdit d'y participer sous plusieurs noms/pseudos ou pour le compte d'autres personnes. La participation à ce tirage au sort implique l'acceptation sans restriction ni réserve du présent règlement, et la renonciation à tout recours contre les décisions prises par les organisateurs de l'opération. A tout moment, le joueur est responsable de l'exactitude des informations communiquées.

Le règlement complet est consultable dans les magasins participants et peut également être obtenu sur simple demande écrite auprès de la société organisatrice.

Toute correspondance présentant une quelconque anomalie (incomplète, illisible, insuffisamment affranchie) ne sera pas prise en compte. Le timbre utilisé pourra également être remboursé, sur simple demande écrite, au tarif lent "lettre" en vigueur.

Cas particuliers : le jeu est réservé aux personnes physiques. En aucun cas une structure collective, de quelque nature que ce soit, ne peut prétendre être désignée gagnante et bénéficiaire d'un des lots.

Toute personne participant au jeu, autorise par avance et sans contrepartie la société organisatrice à utiliser à des fins promotionnelles ses noms, adresses ou images. Cette faculté ne saurait être une obligation à la charge des sociétés organisatrices.

Article 3 : Gratuité

La participation au jeu est gratuite et sans obligation d'achat.

Article 4 : Destination et attribution des lots

La société organisatrice se réserve le droit de modifier les lots initiaux par des lots similaires ou de valeurs équivalentes.

Les participants sont informés par mail et/ou téléphone :

- lorsqu'ils sont gagnants en leur précisant la nature du lot, sa valeur et les modalités de retrait.

Les participants au jeu sont informés que la vente ou l'échange de lots est interdite. En aucun cas il ne peut être exigé par les gagnants de contrepartie financière en substitution des lots offerts. Ces lots ne pourront être ni repris, ni échangés. Il n'est attribué qu'un seul lot par foyer (même nom, même adresse). Les lots seront à retirer par les gagnants entre le 11/11/17 et le 18/11/17 auprès de l'accueil billetterie du festival à la Maison de la Culture Nevers Agglomération (2 bd, Pierre de Coubertin, 58000 Nevers) sur présentation d'une pièce d'identité. Le lot offert ne peut donner lieu à aucune contestation sur sa nature. Tout lot gagné, mais non retiré aux dates prévues sera définitivement perdu.

La liste des gagnants et des lots attribués pourra être publiée sur les sites Internet de la société organisatrice, de l'association les vitrines de nevers et des magasins participants. Cette liste pourra être également affichée dans les magasins participants, sur les lieux de concert du D'Jazz Nevers Festival ainsi que dans la presse.

Article 5 : Annulation, interruption, modification

La société organisatrice se réserve le droit, à tout moment et sans préavis, si les circonstances l'exigent, de proroger, de suspendre, d'écourter ou d'annuler le jeu. Sa responsabilité ne saurait être engagée de ce fait.

Article 6 : Responsabilités

La société organisatrice, l'association les vitrines de nevers et les magasins participants ne pourront être tenus pour responsables en cas :

- d'intervention malveillante
- de problèmes ou dysfonctionnement de matériel ou logiciel
- d'erreur humaine
- en cas de force majeure
- de perturbations susceptibles d'affecter le bon déroulement des jeux

La société organisatrice se réserve le droit d'exclure, à titre temporaire ou définitif, tout joueur qui, par son comportement, nuit au bon déroulement du jeu. Tout joueur qui tenterait de falsifier le bon déroulement du jeu serait immédiatement disqualifié.

Article 7 : Informatique et Libertés

Les coordonnées des participants pourront être traitées conformément aux directives de la loi Informatique et liberté N° 78-17 du 06 janvier 1978 (article 17). Chaque participant dispose d'un droit d'accès, de rectification ou de radiation des données les concernant qu'il peut exercer, dans les conditions prévues par la loi, en prenant contact à l'adresse de la société organisatrice.

Les participants sont informés que la société organisatrice et ses partenaires sont autorisés à utiliser à des fins promotionnelles leur nom, prénom, lieu de résidence et image. Si un gagnant s'oppose à l'utilisation de ses coordonnées, il doit le signifier par courrier recommandé avec Accusé de Réception à D'Jazz Nevers 3 bis, place des Reines de Pologne – BP 824 -58008 Nevers Cedex. (Timbre remboursé sur demande).

Les données nominatives les concernant ne feront pas l'objet d'une transmission à des tiers.

Article 8 : Litiges

Tout litige pouvant intervenir sur l'interprétation et/ou l'application du présent règlement et des règles du jeu spécifiques sera, à défaut d'accord amiable, porté devant les tribunaux compétents.

Liste des magasins participants

MAISON DE LA PRESSE	5 Place Maurice Ravel	58000 Nevers
AU DE A COUDRE	2bis rue Jean Desveaux	58000 Nevers
BONBONS SERVICE	4 Place Maurice Ravel	58000 Nevers
LA MAISON D'AMANDINE	10 Rue Des Ardilliers	58000 Nevers
CA&LIE	16 Place Saint-Sébastien	58000 Nevers
MULTISAC ET LA CHAPELLERIE	75 Rue de Nièvre	58000 Nevers
MMA MAILLET	20 Rue Saint-Martin	58000 Nevers
CARTRIDGE WORLD	16 rue des Ardilliers	58000 Nevers
LA BOUTIQUE ENCHANTEE	12 Rue des Merciers	58000 Nevers
ASSURANCES GENERALI	18 Rue de Remigny	58000 Nevers
LE CYPRES-GENS DE LA LUNE	9 Rue du Pont Cizeau	58000 Nevers
KELLER	15 Rue de Remigny	58000 Nevers
L'ELEGANCE CANINE	22 Rue de la Barre	58000 Nevers
MILLE & UNE BRINDILLES	23 Rue François Mitterrand	58000 Nevers
BIJOUTERIE MORIZET	13 Rue Saint-Martin	58000 Nevers
LE PETIT MAGASIN	66 Rue de la Préfecture	58000 Nevers
BIJOUTERIE DUPRILOT	76 Rue de Nièvre	58000 Nevers
LAURIANE D	14 Rue Saint-Martin	58000 Nevers
PARFUMERIE BEAUTY SUCCESS	37 Rue François Mitterrand	58000 Nevers
BNP PARIBAS	5 Place Guy Coquille	58000 Nevers
CLAIRVUE ATOL CENTRE VILLE	54 Rue François Mitterrand	58000 Nevers
VIABELA VOYAGES	1 Place Maurice Ravel	58000 Nevers
JEFF DE BRUGES	9 rue des Ardillers	58000 Nevers
DEL ARTE	Route de Paris - RN 7 - Rue Mermoz	58640 Varennes-Vauzelles
EUROPHOTO	Centre Commercial Intermarché-RN7	58640 Varennes-Vauzelles
IMAGE DE VIE	1 Rue Saint-Genest	58000 Nevers
ECOLE DE CONDUITE HOLIDAYS	35 Boulevard Maréchal Juin	58000 Nevers
CONORT IMMOBILIER	10 Rue Ferdinand Gambon	58000 Nevers
INTER CAVES	3 Rue Claude Tillier	58000 Nevers
NEVERS ENSEIGNES	102 Route de Lyon	58000 Sermoise-sur-Loire
CIGTRONIC NEVERS	15 Rue Saint-Martin	58000 Nevers